



SITE RAMSAR
NUMÉRO
2029

Les zones humides et marines de Saint-Martin //



FRANCE

Surface :
2 997 ha

Date d'inscription :
27 octobre 2011

Coordonnées :
18° 05'N 63° 05'W

Résumé

L'île de Saint Martin abrite près de 3 000 ha de zones humides et marines qui hébergent près de 2 140 espèces animales et végétales, dont 21 sont menacées, et 7 sont endémiques de l'île.

Idéalement situé géographiquement, ce hot-spot de biodiversité constitue ainsi une halte migratoire majeure et une aire de reproduction d'importance régionale. L'accueil de ce patrimoine naturel riche est rendu possible par la diversité des habitats et écosystème présents sur l'île, principalement au sein des zones humides côtières : lagunes, forêts de mangrove, herbiers marins, récifs coralliens.

Importance internationale

Malgré sa petite taille, Saint-Martin bénéficie d'un fort taux d'endémisme. Sa position stratégique en fait une halte migratoire privilégiée pour les espèces migratrices, une zone d'essaimage pour la dispersion de larves, de graines et d'individus migrateurs. Les zones humides fournissent zones d'alimentation, de repos et de reproduction pour ces espèces.

Chaque année, les petites sternes (*Sterna antillarum*) nichent l'été sur les bancs de sable exondés des étangs, les baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) se reproduisent et mettent bas en début d'année dans les eaux côtières peu profondes et 3 espèces de tortues marines viennent pondre sur les plages de mars à novembre.

Les zones humides et marines de Saint-Martin

Localisation générale

L'île de Saint-Martin est située au Nord de l'arc des Petites-Antilles, entre Anguilla au Nord et Saint-Barthélemy au Sud-Est. Les zones humides et marines de Saint-Martin comprennent 14 étangs répartis sur l'ensemble de la partie française.



Services rendus par les zones humides

Compte tenu des contraintes spécifiques du territoire (densité de population, économie basée sur le tourisme, retard structurel en matière d'équipement et d'infrastructures), les services écosystémiques rendus gratuitement par les zones humides à la population de Saint-Martin revêtent un caractère essentiel pour le maintien d'un cadre de vie de qualité.

Citons notamment : la séquestration du carbone par les arbres et les herbiers, la protection côtière par les récifs et les mangroves, la production de ressources (bois, fourrage, pêche), les services culturels liés aux traditions culinaires, les loisirs basés sur la nature, les services liés à l'eau (qualité et approvisionnement) et les services liés à la pollinisation.



Facteurs défavorables

Les principales causes de dégradation des espaces naturels (eaux usées non-traitées, défrichement, remblais, rejets illégaux) résultent d'un désintérêt de la population pour ces milieux - lié à l'étroitesse de l'île, et à la mauvaise image des mangroves - au regard de la pression foncière et du tourisme. A cela s'ajoute l'impact grandissant des phénomènes globaux comme les changements climatiques, la recrudescence des maladies et l'introduction d'espèces exogènes envahissantes qui augmentent la sensibilité des milieux à de nouveaux stress tels que l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des cyclones, comme Irma en septembre 2017.



Quatre espèces représentatives du site



MÉROU DE NASSAU
(*Epinephelus striatus*)

Ce poisson aux flancs marbrés de gris clair et de marron fréquente successivement mangrove, herbiers et zones récifales au cours de sa vie. Très recherché pour la finesse de sa chair, il est aussi apprécié pour son comportement par les plongeurs. Devenue rare sous l'impact de la pêche, l'espèce s'avère particulièrement sensible lors des grands rassemblements annuels d'individus sur des sites dit d'agrégation de reproduction. Actuellement reconnu comme « en danger » au niveau international, il fait l'objet d'un programme local de conservation sur fonds européens (LIFE BIODIV'OM).



AIGRETTE BLEUE
(*Egretta caerulea*)

Ce limicole de 51 à 76cm pour 350 grammes, fréquente les berges des étangs et zones humides de Saint-Martin. Malgré la robe sombre et bleutée arborée par les adultes, les juvéniles sont blancs avec un bec bleuté. Elle fréquente les mangroves pour s'y alimenter, se reposer et s'y reproduire. Son statut de conservation au niveau mondial a été reconnu comme préoccupant par l'UICN.



CORAIL CORNE DE CERF
(*Acropora cervicornis*)

Corail formant des colonies arborescentes composées de branches longues et grêles enchevêtrées, de couleur jaune clair, il forme des massifs d'une hauteur de 20 cm à 2,5m, au sein des zones peu profondes (0 à 20m) aux eaux claires et calmes. Parmi les espèces à la croissance la plus rapide en Caraïbes (10 cm/an), sa population affiche aujourd'hui un important recul du fait de sa très grande sensibilité face aux hausses de température, à la pollution et à la présence croissante de maladie corallienne au sein des eaux côtières anthropisées.



HERBE À TORTUE
(*Thalassia testudinum*)

Cette plante à fleurs peuple les eaux peu profondes et produit saisonnièrement des graines dispersées au gré des courants marins, contribuant à stabiliser le sédiment au moyen d'un important système racinaire appelé la matre. Ces formations végétales sont indispensables à l'alimentation des tortues vertes, ainsi que pour bon nombre de poissons et crustacés, et accueillent également certains requins lors de leur phase de reproduction. Elles entrent actuellement en compétition avec une espèce invasive introduite : *Halophila stipulacea*.

Gestion et conservation



Les zones humides et marines de Saint Martin comprennent 14 étangs protégés par un Arrêté de Protection du Biotope, auquel s'ajoute pour deux étangs ainsi que pour les espaces marins, un classement en Réserve Naturelle Nationale. L'ensemble de ces espaces, est géré par l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint Martin (AGRNSM), créée spécifiquement pour assurer la gestion de cet espace naturel protégé.

Depuis 1997, une convention entre l'Etat et l'association fixe les modalités de gestion, appuyée par un conseil d'administration et un comité consultatif de la RNN.

Ces actions de gestion sont soutenues financièrement par une dotation annuelle de l'État français, ainsi qu'au moyen d'un instrument financier innovant : la redevance sur les activités commerciales exercées au sein de la RNN de St Martin, qui lui confère une capacité d'autofinancement.



Biodiversité

Les zones humides de Saint Martin abritent 3 grands types de milieux renfermant une multitude d'unités écologiques : le milieu marin (herbiers marins de magnoliacées, formations coralliennes), le milieu terrestre (mangroves et forêts marécageuses) et les milieux lacustres ou lagunaires.

Les travaux scientifiques ont à ce jour permis de recenser pas moins de 2 140 espèces animales et végétales peuplant ces espaces naturels remarquables. Parmi elles, on compte 21 espèces menacées, 7 espèces endémiques de l'île et 25 espèces à l'échelle des petites Antilles.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.